



École FACE School
3449, rue University
Montréal (Québec) H3A 2A8
Téléphone : 514 350-8899
Télécopieur : 514 350-2612
face.csdm.qc.ca
faceopp.com

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
TENUE À L'ÉCOLE FACE LE MARDI 28 FÉVRIER 2017**

Étaient présents:

Direction : Annie Lamarre, directrice
Frédéric Boudreault, directeur adjoint (EMSB)

Étudiant : Daphnée Léger

Enseignantes : Marie-Ève Arseneau
Julie St-Pierre

Parents : Sheena Bassani, parent CSEM
Geneviève Dodin, parent CSDM
Andrew Edwards, parent CSDM, président du CÉ

Représentante de l'OPP : Geneviève Dodin

Représentante de la Fondation : Sheena Bassani

Représentante du Service de garde: Lise Leblanc

Étaient excusés :

Joe Cacchione, parent CSDM
Myriam Bouroche, parent CSDM
Alyssa Kuzmarov, parent EMSB
Anne-Karine Tremblay, parent CSDM
Roderick Stark, behaviour technician
Éric Devlin, membre de la communauté
Taowa Munene-Tardif, étudiant
Louise Blanchette, enseignante CSDM
Jennifer Harriet, enseignante EMSB
Jacques Archambault, représentant du personnel & vie étudiante

1. Présences et vérification du quorum par le président

À 18 h 40, Andrew Edwards constate qu'il n'y a pas quorum puisque moins de la moitié des parents sont présents. Il décide d'ouvrir la séance malgré tout, mais précise qu'aucun vote ne pourra être pris.

2. Adoption de l'ordre du jour

En absence de quorum, ce point est remis à la séance prochaine.

3. Accueil des visiteurs et période de questions du public

En l'absence de visiteurs, ce point est passé.

4. Adoption du procès-verbal de la rencontre du 24 janvier 2017

En l'absence de quorum, ce point est remis à la séance prochaine.

5. Suivis au procès-verbal de la rencontre du 24 janvier 2017

En l'absence du document adéquat, ce point est remis à la séance prochaine. Voir Annexe A.

Il est tout de même procédé, à titre informatif, à une révision des points « à suivre » de la liste d'actions suite à la rencontre du 6 décembre :

- Le 5e jour de la technicienne en bibliothéconomie sera bien financé par la CSDM.
- La clôture de la grille de la cour d'école n'est pas une priorité actuellement, surtout compte tenu des travaux à venir pour les dix prochaines années.
- Les documents ont été remis (information par fonds à la dernière séance, budget actualisé à la présente séance).
- La nouvelle date de la rencontre de travail « parents » pour le projet éducatif n'est pas encore déterminée.
- Le membre de la communauté n'a pas obtenu de droit de vote avec l'adoption du PL105.
- Le changement au calendrier scolaire pour le 24 mai (oubli) sera communiqué ultérieurement.
- L'horaire du club des petits-déjeuners a bien été adapté à l'heure d'entrée des élèves.
- Un premier email a circulé sur le lancement des travaux du comité de promotion du secondaire, le reste est à faire.
- Suite à la présentation, lors de la séance du 24 janvier 2017, du rapport MESA par Frédéric Boudreault, les membres du CÉ ont été invités à se prononcer sur son adoption par courriel. Alyssa Kuzmarov s'inquiète que les items mentionnés au titre de l'enseignement et des résultats d'examen en français langue seconde ne correspondent pas à la réalité de FACE. Frédéric Boudreault lui a répondu que ce document se veut moins un constat de ce qui va bien ou pas qu'une comparaison de la situation de FACE par rapport aux autres écoles de la CSEM. Le rapport MESA est adopté sans unanimité (pour 3, contre 1, abstention 6).

6. Travaux du conseil

6.1. Budget du CÉ

En l'absence de quorum, le vote pour choisir entre les deux propositions présentées à la séance du 24 janvier doit être reporté. Geneviève Dodin indique que parmi les parents ayant répondu au sondage informel, une majorité se déclare pour le film *Screenagers*. Andrew Edwards précise que le CÉ n'est en

rien obligé à se tenir à un sondage informel, et que la décision appartient à ses membres. À titre personnel, il trouverait plus équitable de proposer l'équivalent exact en anglais à l'atelier « aide aux devoirs » en français.

6.1.2. Précisions budget de l'école

Annie Lamarre invite les membres présents à consulter les documents soumis, en précisant qu'ils ne le sont qu'à titre informatif. Elle rappelle que les budgets sont toujours en déficit car ce n'est qu'en fin d'année scolaire que la CSEM rembourse les sommes engagées en son nom. Annie Lamarre précise que dans le montant (déficitaire, donc) de 461 136 \$ au Fonds 1 (Budget régulier de l'école), il y a environ 240 000 \$ attribuables directement aux travaux (et grand ménage subséquent) de septembre 2016, à cause desquels la rentrée avait dû être retardée.

Elle compte réclamer ce montant intégralement à la CSDM. Elle invite les membres du CÉ à lui poser des questions lorsqu'ils en ont sur des points précis. Le budget pro-forma de la CSDM, qui est celui qui doit être adopté par le CÉ, sera présenté en fin d'année scolaire.

Andrew Edwards se questionne sur la pertinence d'un poste « frais de surveillance au secondaire ». Annie Lamarre répond qu'il est impossible, à FACE, de faire une différenciation entre ces frais et ceux du primaire, en raison de la structure du bâtiment : les frais de surveillance sont donc globaux, et comprennent tous les employés qui surveillent, partout et en tout temps (cantine, couloirs, escaliers).

Sheena Bassani demande pourquoi la ligne Service aux élèves indique 0 \$. Annie Lamarre explique que les services aux élèves compris dans cette ligne-là (normative) ne sont pas offerts à FACE, où le seul service au secondaire est celui d'un orthopédagogue, financé par la Mesure 3.

6.2. Utilisation des surplus CSEM

Frédéric Boudreault rappelle que les surplus dégagés par la CSEM au titre de l'exercice 2015-2016 sont redistribués aux écoles et que FACE a reçu un total de 30 000 \$ (15 000 \$ au primaire, 15 000 \$ au secondaire). Il présente un tableau récapitulatif de la façon dont l'argent a été dépensé. Sheena Bassani s'étonne du montant dépensé en papier : Annie Lamarre rappelle la quantité d'élèves et de membres du personnel, en plus des impondérables liés au programme particulier (nombreux spectacles avec programme). Au vu du coût des timbres, Andrew Edwards demande pourquoi l'école continue d'envoyer des bulletins par la poste, puisqu'on y a accès par le Portail CSDM. Annie Lamarre appuie. Frédéric Boudreault rappelle que la CSEM n'est pas encore arrivée à ce niveau technologique, aussi tout le volet CSEM doit-il continuer à recevoir les bulletins au format papier. Il précise par ailleurs que le montant total payé par la CSEM au titre de la réparation des instruments de musique (ici 3 000 \$) avoisine les 10 000 \$ sur une base annuelle.

Andrew Edwards signe le document en séance, indiquant que le CÉ en a pris connaissance. Il se réjouit que la CSEM permette à l'école d'avoir un petit surplus. Annie Lamarre rétorque qu'il n'est pas ici question de dégager de surplus, mais plutôt de réduire un déficit. Chaque année le budget de l'école est grevé par un montant important (entre 50 000 \$ et 70 000 \$) de comptes en souffrance, issus du non-paiement des frais d'inscription. Elle souligne que l'école souffre d'un problème fondamental de financement, malgré qu'en « jonglant » avec les montants alloués par chacune des Commissions scolaires, on arrive à la fin de l'année en comblant les besoins les plus criants.

Andrew Edwards souligne le dilemme moral dans lequel se trouve l'école, pour qui, en tant qu'école publique, il est difficile de refuser la fréquentation à un enfant pour cause de non-paiement. Marie-Ève Arseneau suggère que la Fondation couvre, par le biais de bourses de mérite, les frais d'inscription d'élèves doués mais en difficulté financière.

6.3. Mesure 30170

Frédéric Boudreault explique qu'avec la Mesure 30170, la CSEM redistribue un total de 750 000 \$ à ses écoles. Pour FACE, cela revient à 9 000 \$ qui seront à dépenser avant le 30 juin 2017. Il annonce que le détail des dépenses sera présenté à une séance ultérieure, de la même façon que ce l'a été aujourd'hui pour le montant issu des surplus de la CSEM. Sheena Bassani demande s'il serait possible d'engager ces fonds pour une collaboration avec l'université McGill ou l'ARMP pour permettre aux équipes sportives de continuer à s'entraîner tout l'hiver ailleurs qu'à l'école, où le manque de place et de personnel sont handicapants. Annie Lamarre répond que Jacques Archambault, aidé de plusieurs autres enseignants, fait déjà beaucoup pour trouver des terrains à l'extérieur. Elle ajoute que les prix exigés pour certaines installations sont prohibitifs. Julie St-Pierre souligne que les membres des équipes sportives sont les élèves les plus fréquemment absents pendant les heures de classe, ce en plus du programme Beaux-Arts qui les sollicite déjà énormément pour diverses sorties ou événements extérieurs. Annie Lamarre seconde, et suggère dans cet ordre d'idées que l'école balise la participation des élèves à des activités extra-curriculaires non reliées au programme Beaux-Arts. Frédéric Boudreault intervient pour préciser que la Mesure 30170 est destinée aux élèves en difficulté, et que 9 000 \$ n'est pas une grosse somme d'argent.

Andrew Edwards remarque qu'on parle ici de deux dossiers séparés et invite Sheena Bassani à fournir des contacts, idées et protocoles possibles à la direction pour augmenter la présence de l'activité physique à l'école.

6.4. Critères de sélection d'une direction

Ce document doit être rempli et retourné à la CSDM. Andrew Edwards souligne qu'il a en réalité très peu d'impact sur le choix du directeur. Il ajoute que rien n'oblige le CÉ à suivre le format préétabli par la CSDM et qu'à FACE on a souvent rédigé un document spécifique. Il s'occupera de remplir le document pour la séance prochaine.

7. Rapports du président

Andrew Edwards annonce que la CSDM a envoyé une lettre cryptique suite à un vote pris par les commissaires scolaires portant sur certains changements internes dans la structure de délégation des pouvoirs. Il n'a rien d'autre à apporter mis à part qu'il a pris grand plaisir à être DJ au bal de St Valentin des 5^e-6^e années.

8. Rapport des parents

8.1. Comité de parents CSDM

La dernière rencontre (21 février) a été annulée. Prochaine date connue : le 14 mars.

8.2. Comité de parents CSEM

En l'absence d'Alyssa Kuzmarov, ce point est passé.

8.3. Rapport de l'OPP

- Dans la foulée de très nombreuses critiques émises par les parents quant à la disproportion fréquente des conséquences appliquées aux élèves dans des situations relativement anodines, Geneviève Dodin suggère qu'il est sans doute temps pour l'école de se pencher sur un code de discipline qui, sans entrer dans les détails de micro-gestion de classe, pourrait établir des règles de conduite générales pour les « punitions » considérées acceptables selon le type de « faute ». Elle propose que le Conseil

étudiant soit intégré à cette réflexion de large envergure. Julie St-Pierre rétorque que bien souvent, une punition perçue comme excessive par les parents est en fait la conséquence d'une « goutte de trop » chez l'enseignant, qui a peut-être déjà ignoré les fautes de nombreuses fois. Annie Lamarre appuie en déclarant qu'un tel code de discipline s'avance sur le territoire des enseignants, et qu'il est donc extrêmement difficile à mettre en place et à baliser. Andrew Edwards intervient pour souligner qu'il s'agit aussi d'une question de droit des enfants face à l'imputabilité de certains enseignants. Julie St-Pierre répond que bien souvent, les enseignants qui ont affaire à des élèves d'âges aussi différents que ceux de FACE oublient qu'un enfant de 1^{re} année n'a pas la même sensibilité qu'un adolescent ; dans un autre ordre d'idées, elle se désole que bien des parents s'estiment en droit de micro-gérer tout ce qui arrive à leur enfant, ce qui rend les interactions encore plus complexes. Sheena Bassani réitère qu'un code de discipline pourrait encourager une éducation positive plutôt que punitive, et que son contenu peut être défini de façon très générale : par exemple, formuler des phrases de copie en affirmation (« je serai à l'heure... ») plutôt qu'en négation (« je ne serai pas en retard... ») ; par exemple trouver des façons faisant que les élèves respectent les règles par eux-mêmes grâce à des encouragements, plutôt que par peur des conséquences. Annie Lamarre répète qu'un tel code de discipline sera extrêmement difficile à « vendre » à l'équipe école ; ce qui est moins irréaliste par contre est un code de vie révisé, et qui s'applique à tous – aussi bien les élèves, que les enseignants et le reste du personnel, que les parents. Un tel code pourrait se pencher sur le type de mesures (punitives ou plutôt réparatrices) qu'on souhaite voir appliquées. Mais ceci nécessite l'adhésion de l'équipe école. Annie Lamarre souligne que les exemples ciblés auxquels font référence les parents ne sont pas une situation générale : les interventions au titre de la disproportion des punitions sont donc à faire auprès de ces enseignants-là, et non de tous. Elle martèle que les parents ne peuvent pas s'ingérer dans tout. Sheena Bassani demande si la politique de lutte contre l'intimidation de l'école peut s'appliquer dans le cas d'une situation où un enfant est victime d'un adulte. Annie Lamarre répond que non, cette politique ne s'applique qu'aux élèves ; une situation impliquant un employé de l'école relève de mesures disciplinaires dans le cadre de la gestion des ressources humaines. Elle ajoute qu'il faut, dans le milieu École, faire attention en même temps à la protection des élèves ET à la réputation des enseignants, et que cette quadrature du cercle est parfois extrêmement difficile car on ne peut pas, de façon réaliste, appliquer de règle généralisatrice partant d'un cas particulier. C'est pourquoi dans les cas particuliers, les parents doivent continuer à faire remonter leurs plaintes qu'ils ont jusqu'à la direction, qui intervient toujours, même si les parents ne voient pas de résultat tangible. Elle précise que les cas extrêmes se savent très vite à l'intérieur de l'école, mais que l'intervention de la direction doit toujours prendre en compte la version de l'enseignant, qui vaut autant que celle du parent et de l'élève. Au bout du compte, dans de très nombreux cas, le processus permet de mettre en lumière le fait que la conséquence était justifiée.

- Geneviève Dodin demande qu'Annie Lamarre contacte le SPVM pour les aviser du problème de stationnement auquel font face les parents qui viennent entre 17 h 30 et 18 h pour chercher leurs enfants, et ne parviennent pas à trouver de places de débarcadère car elles sont toutes déjà prises par les automobilistes qui attendent 18 h (heure à laquelle l'interdiction de stationner s'arrête) pour y laisser leur véhicule. La proposition pourrait-elle être faite de retarder l'heure de fin du débarcadère de 30 minutes ? Annie Lamarre prend note et fera un suivi.
- Le comité OPP organise une conférence sur la motivation et la persévérance scolaire le 21 mars à 19 h à l'école, avec une formatrice du CREP. Une prochaine conférence est prévue le 5 juin sur le passage de maternelle à 1^{re} année, toujours avec la collaboration du CREP. Le comité OPP se penche par ailleurs sur la possibilité d'organiser une conférence pour les parents de jeunes adolescents (fin de primaire/début de secondaire) autour des enjeux de la consommation de drogues. Elle demande ce

qui est fait à l'école pour sensibiliser les jeunes : Annie Lamarre explique que le centre Dollard-Cormier offre des formations aux membres du personnel et aux TES, ainsi qu'aux élèves. Elle ajoute que l'école a pour projet de mettre sur pieds un protocole d'intervention en 2017-2018, où seraient présentes des recommandations pour accompagner pour les parents aux prises avec un jeune consommateur.

8.4. Rapport de la Fondation

Rien à signaler.

9. Rapport du Conseil des élèves

Daphnée Léger indique que le secondaire 4 et 5 souhaiterait que soient organisés des ateliers de sensibilisation et éducation sexuelle destinés aux garçons aussi bien qu'aux filles : elle explique que par le passé, seules les filles s'étaient senties interpellées par les activités proposées à ce titre. Sheena Bassani demande s'il existe une politique relative à l'éducation sexuelle, notamment en lien avec la question du consentement. Annie Lamarre répond aux deux que suite à sa propre enquête sur le sujet, elle a constaté que des ateliers diversifiés sont offerts de façon indépendante par plusieurs intervenants non enseignants, et que cette non-concertation sera résolue à l'avenir.

Daphnée Léger annonce que le bal de St Valentin des 5^e-6^e années a été un grand succès qui a permis aux 5^e secondaire d'amasser 585\$ pour leur bal de finissants. Elle remercie Andrew Edwards d'avoir pris en charge l'animation musicale.

Daphnée Léger évoque la création d'un groupe d'échange type « friperie » sur Facebook, pour les classes de secondaire, afin de favoriser les échanges, notamment de vêtements. Geneviève Dodin remarque qu'il existe déjà un « Bazar de FACE » créé par l'OPP pour les parents qui souhaitent s'échanger ou acheter/vendre des items variés, notamment les habits et souliers de concert. Elle se questionne sur la possibilité de fusionner les deux groupes, pour les rendre encore plus pertinents. Annie Lamarre indique que l'organisme Troc-Tes-Trucs peut aider les écoles à organiser des friperies « en vrai ».

Enfin Daphnée Léger annonce que le 16 mars à 18 h 30, l'équipe d'improvisation de FACE qui rassemble des élèves de tous les niveaux du secondaire, disputera un match à l'école Jean-François-Perreault et invite tous ceux qui le peuvent à venir les encourager.

10. Rapport des enseignants

10.1. Points d'information et/ou de discussion

Rien à signaler.

10.2. Activités et sorties

En l'absence de quorum, ce point est remis à la prochaine séance.

11. Rapport des autres membres du personnel

11.1. Service de garde

Rien à signaler.

11.2. Personnel de FACE

En l'absence de représentants, ce point est remis.

12. Rapport de la direction

- Mouvements de personnel à l'école: Annie Lamarre, de retour de son congé maladie, annonce qu'une nouvelle directrice adjointe, Stéphanie-Pascale Gauthier, a commencé pour le secondaire, en remplacement d'Alain Gour, parti à la retraite. Également, arrivée d'un nouvel orthopédagogue et d'un remplaçant de la TES au secondaire. Dès le 13 mars, un psychologue remplaçant sera affecté à l'école, essentiellement pour le primaire.
- Prise des présences informatique: Annie Lamarre annonce que ce projet est remis sur la table pour la rentrée de septembre (prise des présences/retards par les enseignants en classe, plutôt qu'au secrétariat), mais que l'école va se retrouver dans le même cul-de-sac que pour la cafétéria avec les élèves EMSB. Il faudra donc que les enseignants prennent les retards de deux façons différentes selon la Commission scolaire d'appartenance des élèves : Marie-Ève Arseneau entrevoit déjà un beau casse-tête pour les classes de musique, où ils sont mélangés. Geneviève Dodin propose de soumettre la question à quelques parents développeurs/programmeurs, pour voir si un module local pourrait être développé qui éviterait une asymétrie de traitement entre les élèves.
- Cartes-repas pour les élèves CSEM: les parents CSEM peuvent à nouveau acheter des cartes-repas en les payant comptant. 13 ont été vendues à ce jour.
- Nouvelle activité parascolaire (ateliers d'espagnol): c'est un succès inattendu avec plus de 100 inscriptions
- Aide aux devoirs: un service gratuit d'aide aux devoirs débutera fin mars, pour tous les élèves – primaire et secondaire, CSDM et CSEM – en français et en mathématiques. Il sera géré par l'organisme Succès scolaire, et financé par la mise en commun de divers fonds issus des deux Commissions scolaires. Annie Lamarre explique qu'elle est consciente que cette offre arrive très tard dans l'année, mais annonce que pour 2017-2018, elle sera offerte dès le mois de novembre. Pour le moment, elle s'adresse uniquement aux élèves en difficulté, sur recommandation des enseignants, mais dès l'année prochaine, elle s'adressera à tous les élèves.

13. Rapport des sous-comités

13.1. Projet éducatif

Une réunion avec la direction et les parents devrait se tenir prochainement, date à confirmer.

13.2. Transport

Une rencontre du Comité des parents pour la sauvegarde des autobus scolaires avec l'exécutif du Comité de parents de la CSDM est prévue pour bientôt.

13.3. Bilinguisme

- Sondage: Le comité prépare un sondage qui sera envoyé à tous les parents de FACE afin de connaître leur niveau de satisfaction face à l'enseignement des « langues secondes » et la priorité qu'ils accordent à l'amélioration à ce niveau. Les résultats de ce sondage permettront de mieux comprendre les préoccupations des parents des deux Commissions scolaires à ce sujet.
- Qualité de l'enseignement du français du côté CSEM: Les enjeux et contraintes sont très différents du côté CSDM et du côté CSEM. Pour cette raison, un sous-comité spécifique a été créé pour les parents dont les enfants sont du côté CSEM, afin de faire avancer spécifiquement la question du français du côté anglais. Alyssa Kuzmarov a rencontré des personnes-clés à la CSEM afin de les sensibiliser à cet enjeu. Cela a fonctionné, puisque la CSEM explore un plan concret d'amélioration

de l'enseignement du français langue seconde à FACE. Une rencontre du sous-comité se tiendra le 23 février à ce sujet.

- Activités parascolaires pour rapprocher les élèves CSEM et CSDM: La semaine du 1er février, 2017, quatre activités parascolaires ont débuté. Les élèves se sont inscrits rapidement en grand nombre! Le tout est possible grâce à un financement de la CSEM, dans l'optique d'améliorer les services offerts en français et de favoriser les rapprochements linguistiques à FACE.
- Conflits anglos-francos dans la cour d'école: plusieurs parents sont préoccupés par cette situation. Un sous-comité se penchera sur cet enjeu et interpellera la direction afin que des actions concrètes soient prises pour améliorer la situation et pour le rapprochement de tous les élèves de l'école FACE. De nouveaux parents alarmés par les récents événements se joindront aussi à ce sous-comité.

13.4. Promotion du secondaire à FACE

Un premier courriel a circulé, le reste est à faire.

14. Varia

Rien à signaler.

15. Levée de la séance et prochaine séance

La levée de la séance est décrétée par Andrew Edwards à 20 h 50. La prochaine séance aura lieu le mardi 21 mars 2017.

Geneviève Dodin
12 mars 2017

ANNEXE A
LISTE D' ACTIONS SUITE À LA SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
TENUE À L'ÉCOLE FACE LE MARDI 24 JANVIER 2017

No	Action	Responsable	Statut
1	Apporter les modifications au procès-verbal et liste d'actions de la séance du 6 décembre 2016	Myriam Bourouche	Fait
2	Mettre à jour le registre des résolutions 2016/2017	Myriam Bourouche	Fait
3	Mettre à jour la Liste des dossiers à suivre 2016/2017	Myriam Bourouche	Fait
4	Répartir les items de la Liste des dossiers à suivre 2016/2017 parmi les membres du CÉ	Andrew Edwards	
5	Publier le procès-verbal de la séance de décembre 2016 sur le site de l'école	Line Rondeau (Annie Lamarre)	Fait
6	Confirmer que le retour du 5 ^e jour/semaine de la technicienne en bibliothéconomie est bien financé par la CSDM	Line Rondeau (Annie Lamarre)	Confirmé
7	Trouver des solutions pour mettre en œuvre la Résolution 2016-12-06-007 (appliquer plus de souplesse face à la présence des enfants dans la cour après les heures de classe et accueillir les élèves à l'intérieur des murs 30 minutes avant le début des classes)	Line Rondeau (Annie Lamarre)	
8	Rédiger une lettre pour la CSDM pour demander l'ajout de périodes de surveillance avant et après les classes	Andrew Edwards	
9	Vérifier que l'horaire du club des petits déjeuners est adapté à l'heure d'entrée dans l'école des élèves	Line Rondeau (Annie Lamarre)	Fait
10	Préparer une lettre à la CSDM l'avisant du manque actuel de sécurité de la cour, sans clôture fermée, pour discussion lors du prochain CÉ	Geneviève Dodin	Fait, lettre à discuter en séance
11	Soumettre les documents relatifs au budget de l'école, avec information par fonds et montant à percevoir de la CSEM	Line Rondeau (Annie Lamarre)	Fait
12	Fixer une date pour la rencontre de travail « parents » sur le projet éducatif et l'annoncer	Annie Lamarre OPP	
13	Vérifier si le membre de la communauté a obtenu le droit de vote par l'adoption du PL105	Stéphanie Bellenger-Heng	Fait : il ne l'a pas obtenu
14	Prendre connaissance de la lettre de la FCPQ	Andrew Edwards	
15	Fournir une définition écrite de chacun des fonds de la Fondation au prochain CÉ avec l'enseignant responsable de chaque fond	Sheena Bassani	
16	Sonder les parents sur les deux offres : film <i>Screenagers</i> ou atelier Aide aux devoirs en anglais	Geneviève Dodin	Fait
17	Soumettre des pistes de solutions au problème de tensions perçu dans la cour entre les élèves des deux secteurs	Alyssa Kuzmarov	



18	Agir comme coordonnatrice entre l'école et les organisateurs de l'événement Le français pour l'avenir le 7 avril	Alyssa Kuzmarov	
19	Convier une réunion extraordinaire du CE dès la semaine prochaine avec comme principaux sujets de discussion la nouvelle offre de service de l'école et le rôle de chacun au sein du CE	Andrew Edwards	Fait
20	Faire parvenir aux membres du CE les documents du MESA pour approbation pour le 30 janvier au plus tard	Frédéric Boudreault	Fait
21	Faire l'animation musicale pour le bal des 5 ^e et 6 ^e année le 24 février	Andrew Edwards	
22	Émettre des suggestions à Lise Leblanc quant à l'accès des parents à l'intérieur de l'école via le service de garde	Geneviève Dodin	Fait
23	Lancer les travaux du comité de promotion du secondaire à FACE	Joe Cacchione	